

Secrétariat du Conseil d'administration

**Conseil d'administration**  
**Séance du 9 mars 2023**

**Point 3**

---

## **Programme annuel d'audits internes 2023 et évolution du Comité d'audit interne**

### **Délibération n°2023-03**

---

PJ : Note de présentation « Programme annuel d'audits internes 2023 et évolution du Comité d'audit interne ».

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve et le programme annuel d'audits 2023 ainsi que l'évolution du Comité d'audit interne tels que décrits dans la note de présentation jointe.

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU  
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-13 2 du Code de la santé publique, approbation un mois après sa transmission aux ministres chargés de la santé et du budget. En cas d'urgence, le ministre chargé de la santé peut autoriser l'exécution immédiate.